



Reprise de la grève nationale des sapeurs-pompiers professionnels

Cela fera bientôt un an qu'a débuté notre mouvement de grève nationale. Nous reprenons notre grève alors que pour l'instant aucune mesure n'est venue répondre à nos revendications.

Le **Syndicat départemental Autonome des pompiers et des personnels du Var, SA SPP PATS 83** s'associe pleinement aux revendications exprimées dans le courrier adressé à M. le ministre de l'Intérieur le 22 mai 2020, à savoir :

- la parution du texte relatif à la revalorisation de 6 points de la prime de feu.
- le recrutement massif d'emplois statutaires pour répondre aux sollicitations opérationnelles des services d'incendie et de secours induites par les manquements des services de l'Etat ;
- la mise au centre des préoccupations des questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des services d'incendie et de secours (temps de travail, respect directive 2003-88/CE et ses jurisprudences, prise en compte de la portée de l'arrêt MATZAK, dispositions adaptées face aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, cancers liés à la toxicité des fumées) ;
- l'annulation de la réforme des retraites dont le système par points et l'allongement de la durée de cotisation voulu par le gouvernement ;
- la garantie de la pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), l'amélioration pour les agents de la catégorie active en instituant un dispositif de portabilité des droits, en déplaçant les 1 an pour 5 ans, en supprimant les sur-cotisations ;
- la réforme incontestable et profonde de la Sécurité civile ;

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Pour adhérer



- le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques.

Nous sommes néanmoins conscients des enjeux opérationnels liés à la période estivale dans le département du Var et à la situation de crise sanitaire actuelle. Nous prenons en compte le dialogue instauré avec la présidente du Conseil d'Administration du SDIS et le Directeur Départemental sur certains de ces points. C'est pourquoi nous reprenons ce mouvement, en appelant les adhérents et sympathisants à partir du vendredi 29 mai 2020 à cesser le travail tous les jours de 8h00 à 10h00 dans un premier temps.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes